



21046

009541



NOTAIRES ASSOCIES
SOCIETE CIVILE
EDOUARD BEKELYNCK
LOUIS CAUSSANEL
NOTAIRES DU
JURISDICTION NOTARIAL

3 OCT 1976

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEIZE,
Le *vingt neuf octobre*.

A VERSAILLES, place Hoche numéro 10, au siège de la société civile professionnelle ci-après dénommée, Me Edouard BEKELYNCK, soussigné, membre de la société civile professionnelle titulaire d'un office notarial à VERSAILLES dénommée "Edouard BEKELYNCK et Louis CAUSSANEL, notaires associés", a reçu en la forme authentique le présent acte de dépôt de pièce .

Monsieur Bernard SCHALLER, chef de service, demeurant à PARIS (huitième arrondissement), rue Roquépine numéro 12,

Agissant au nom et pour le compte de la société dénommée "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU CHEMIN DU MOULIN RENARD", société civile particulière au capital de deux mille francs, dont le siège social est à PARIS, rue Roquépine numéro 12,

En vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par Monsieur Michel MAUER, directeur général de société, demeurant à PARIS, rue Roquépine numéro 12, aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARIS du 23 septembre 1976 dont l'original est demeuré --annexé après mention *à un acte reçu par le notaire associé soussigné le 20 octobre*

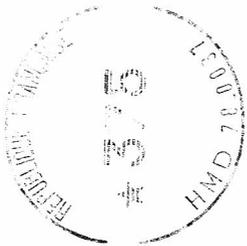
Monsieur MAUER ayant agi à cet acte en sa qualité de vice-président directeur général de la "COMPAGNIE GENERALE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER - COGEDIM", société anonyme au capital de soixante millions de francs, ayant son siège social à PARIS, rue Roquépine numéro 12, immatriculée au Registre du commerce de PARIS sous le numéro B 632.016.010,

Fonction à laquelle il a été nommé par le Conseil d'administration de cette société en date du 26 juin 1974, dont une copie du procès-verbal est demeurée annexée à un acte reçu par l'un des membres de la société civile professionnelle sus-dénommée le 9 avril 1976,

Ledit Monsieur MAUER ayant vis-à-vis des tiers tous pouvoirs (avec faculté de déléguer) à l'effet d'établir le cahier des charges et les statuts d'association syndicale libre ci-après énoncés et d'effectuer le dépôt de ces actes au rang des minutes de la société civile professionnelle sus-dénommée, en vertu des dispositions de l'article 117 de la loi numéro -- 66-537 du 24 juillet 1966,

La "COMPAGNIE GENERALE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER - COGEDIM" étant elle-même gérante unique de la "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU CHEMIN DU MOULIN RENARD", fonction à laquelle elle a été nommée pour une durée non limitée et qu'elle a acceptée aux termes de l'article 15 des statuts de cette société civile immobilière,

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page.



009542



EXERCICE NOTARIAL
75 VERSAILLES
NOTAIRES ASSOCIES
SOCIÉTÉ CIVILE
PROFESSIONNELLE
TITULAIRE D'UN
OFFICE NOTARIAL

28 OCT 1976

Et ayant tous pouvoirs à l'effet d'établir le cahier des charges et les statuts d'association syndicale libre ci-après énoncés et d'effectuer le dépôt de ces actes au rang des minutes de la société civile professionnelle sus-dénommée, en vertu de l'article 16 des statuts de cette société civile immobilière,

A déposé à l'instant même à Me Edouard BEKELYNCK, notaire associé soussigné, et l'a requis de mettre au rang des minutes de la société civile professionnelle sus-dénommée à la date de ce jour, pour qu'il en soit délivré tous extraits et expéditions quand et à qui il appartiendra, la pièce suivante :

Un plan, référencié "CH 13 C", établi par Messieurs DELAAGE et TSAROPOULOS, architectes paysagistes, demeurant à PARIS (septième arrondissement), rue de Varenne numéro 90 bis.

Ce plan, signé par Monsieur SCHALLER, ès qualités, concerne les plantations et les clôtures des terrains du groupe d'habitations dénommé "Les Belles au Bois Dormant", que réalise la "SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE DU CHEMIN DU MOULIN RENARD", sus-dénommée, situé à GUYANCOURT (Yvelines), cadastré Section AC numéros 5 à 141 pour une superficie totale de huit hectares soixante-neuf ares vingt-quatre centiares,

Lequel groupe d'habitations a fait l'objet d'un cahier des charges suivant acte sous signature privée en date à PARIS du 20 octobre 1976, déposé (avec un autre acte sous signature privée en date à PARIS du même jour, contenant les statuts de l'Association dénommée "Association Syndicale Libre LES BELLES AU BOIS DORMANT") au rang des minutes de la société civile professionnelle sus-dénommée le même jour (20 octobre 1976).

Ce plan figure pour chacune des parcelles devant recevoir une maison deux zones, savoir :

a) Une zone numéro 1 (en blanc), dans laquelle le propriétaire de ladite parcelle aura la faculté de faire tous aménagements et toutes plantations, à la condition de respecter les clauses du cahier des charges sus-visé,

b) Et une zone numéro 2 (en grisé), qui est une zone de passage des réseaux en infrastructure et d'accès aux compteurs des Compagnies concessionnaires.

Dans cette dernière zone, les plantations effectuées par la "SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE DU CHEMIN DU MOULIN RENARD" devront être maintenues. Elles ne pourront donc être supprimées, mais chaque propriétaire aura la faculté de les compléter en respectant les clauses du cahier des charges.

Les limites d'installation des clôtures et des portails ou portillons, figurant sur le plan dont s'agit, devront être respectées.

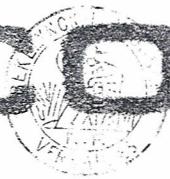
Les dispositions qui précèdent complètent le cahier des charges sus-visé. Elles sont opposables à quiconque détiendra ou occupera à quelque titre que ce soit tout ou partie d'un lot du groupe d'habitations "Les Belles au Bois Dormant".

1

009544

NOTAIRE ASSOCIES
SOCIETE CIVILE
NOTAIRE ASSOCIES
SOCIETE CIVILE

GUYANA COUAT



29 OCT 1976

COGEDIM

Annexé à un acte reçu
par le Notaire associé
soussigné, le 29 octobre
1976

G. Delage

Delage

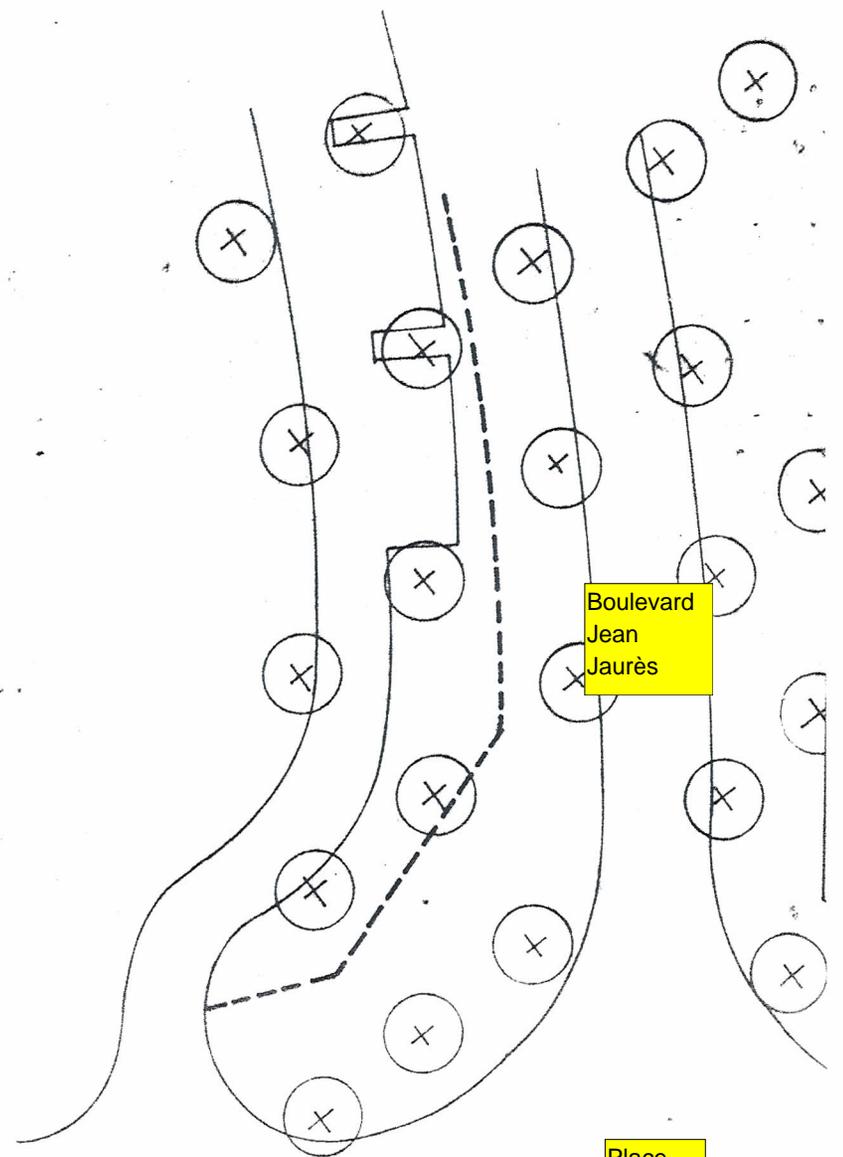
MAISONS COGEDIM

12.9.75	C	PLANTATIONS + LIMITE 1 ^o TRANCHE	PH.P	JPC
13.2.75	B	PLANTATIONS	PH.P	JPC
17.12.75	A	VOIRIE E3 SUIVANT PLAN EPAVN+IMPLANTATION VILLE NOUVELLE	PH.P	JPC
		MODIFICATION	DESIRE	PH.P

		18.11.75	JPC	VOIRIE E
--	--	----------	-----	----------

PLAN DE PRINCIPE DE PLANTATIONS ET D'ESPACES VERTS	CH 13
--	----------

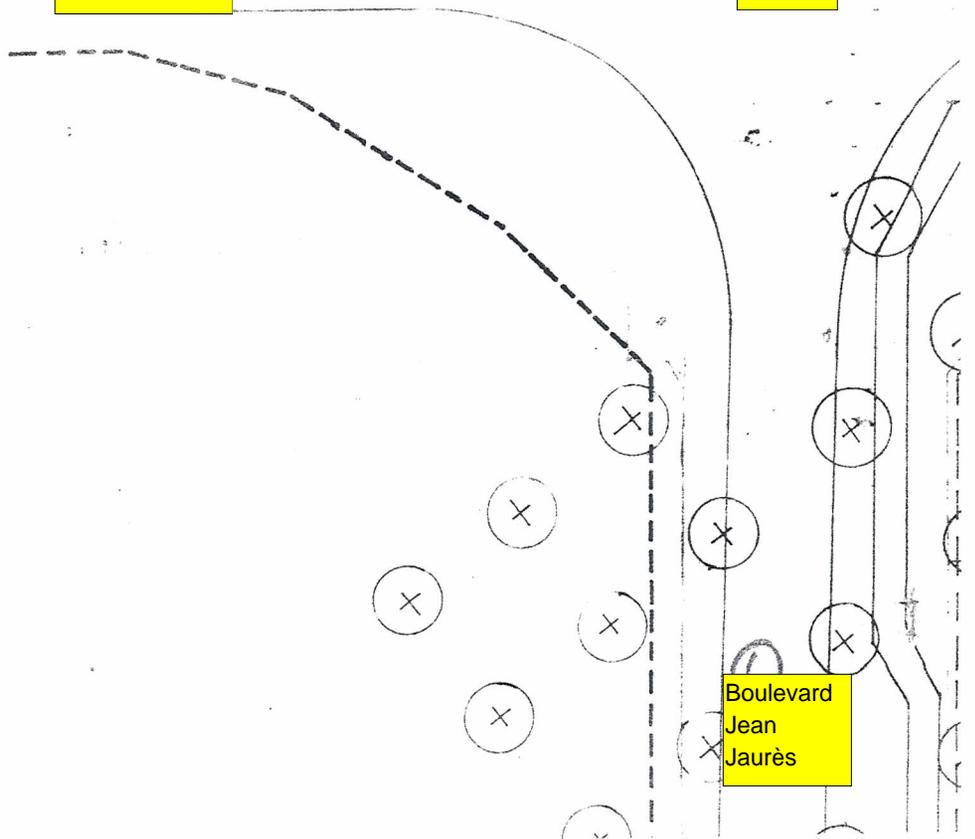
FONDS PLAN D'IMPLANTATION VOIRIE ET PAVILLONS DRESSE PAR LE B.E. SOLEK



Boulevard
Jean
Jaurès

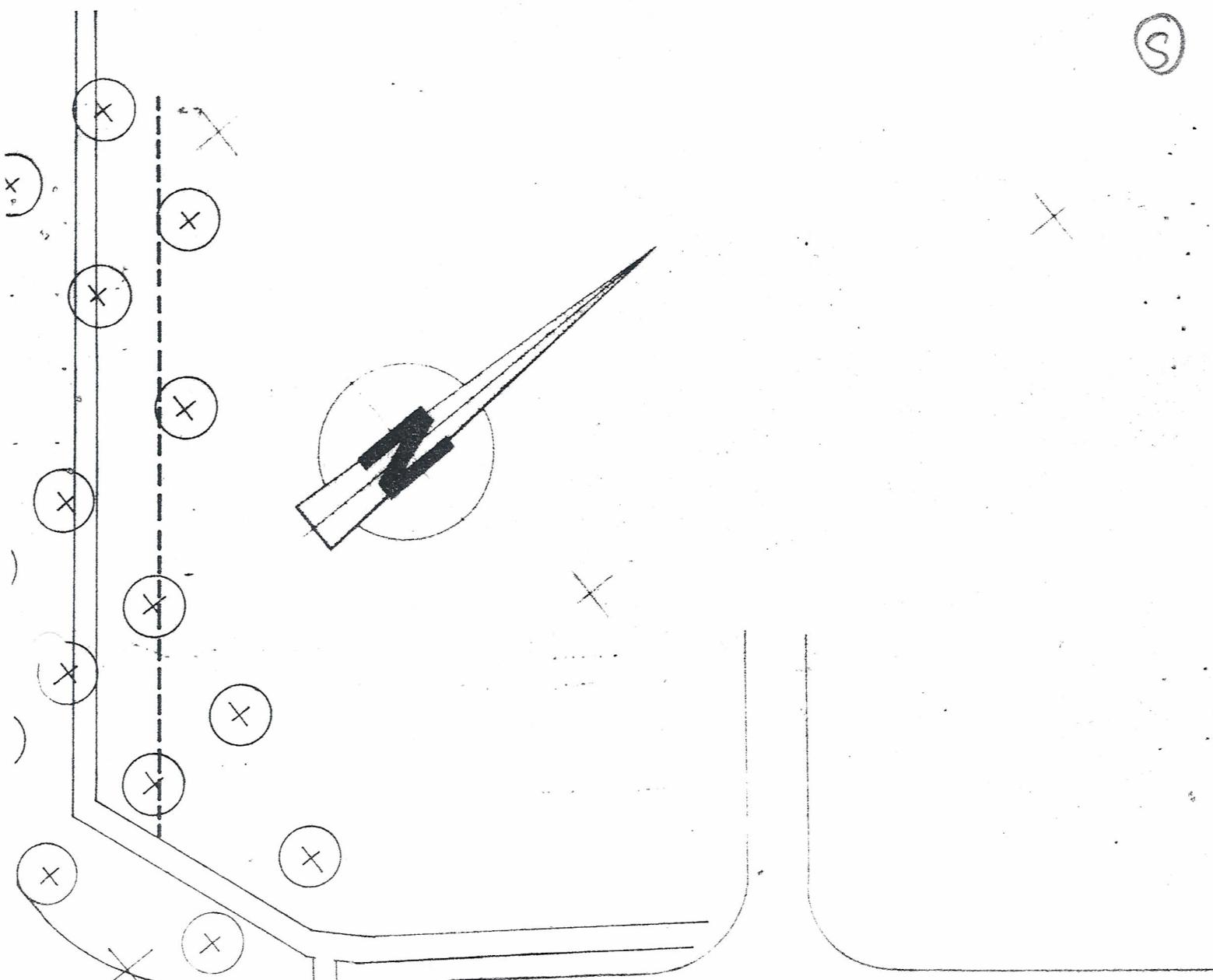
Résidences du
Bois de la Grille

Place
Max Pol
Fouchet



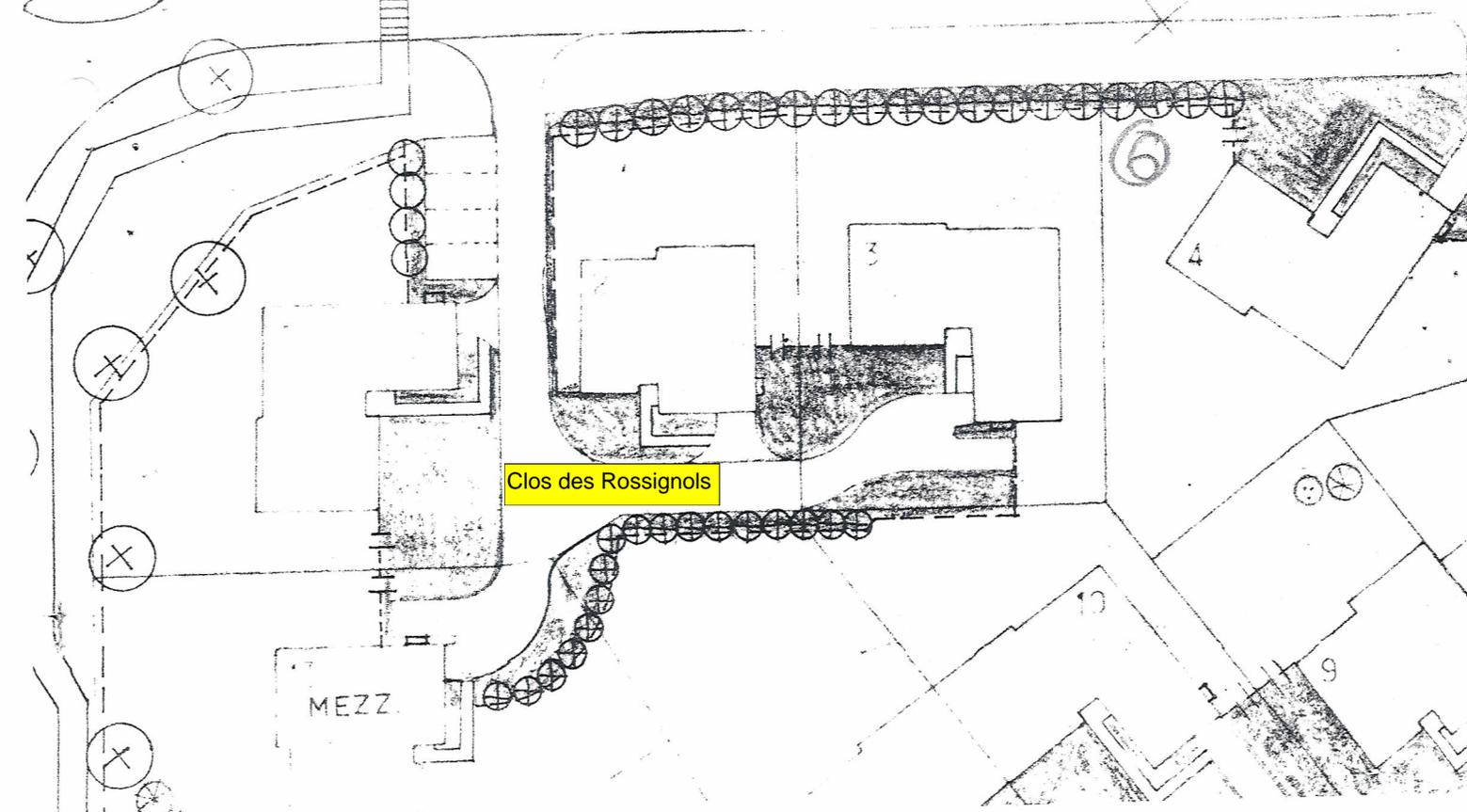
Boulevard
Jean
Jaurès

5



412

Rue Emile Zola



Clos des Rossignols

MEZZ.

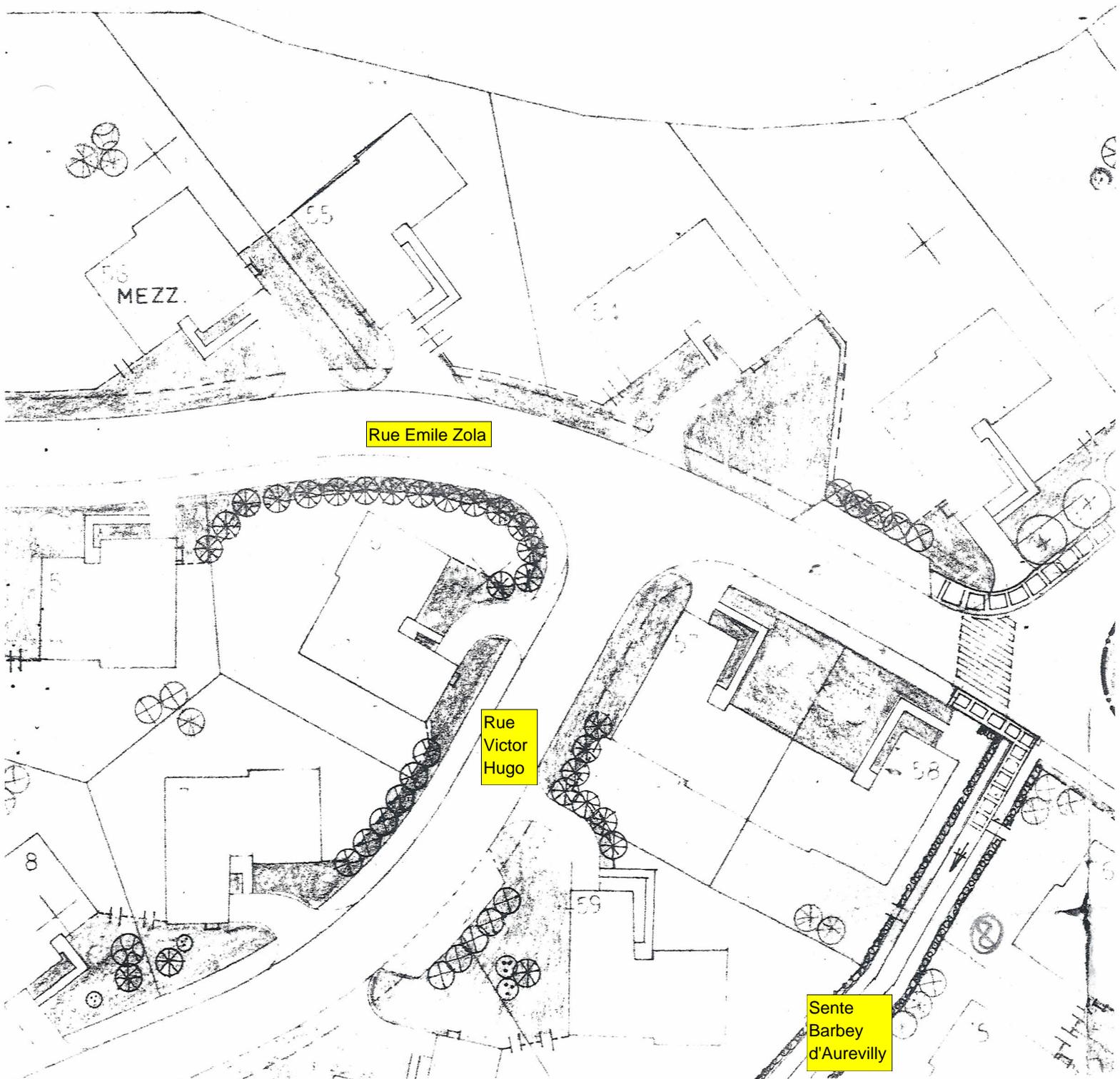
3

4

6

9

10



Rue Emile Zola

Rue Victor Hugo

Sente Barbey d'Aurevilly

MEZZ.

55

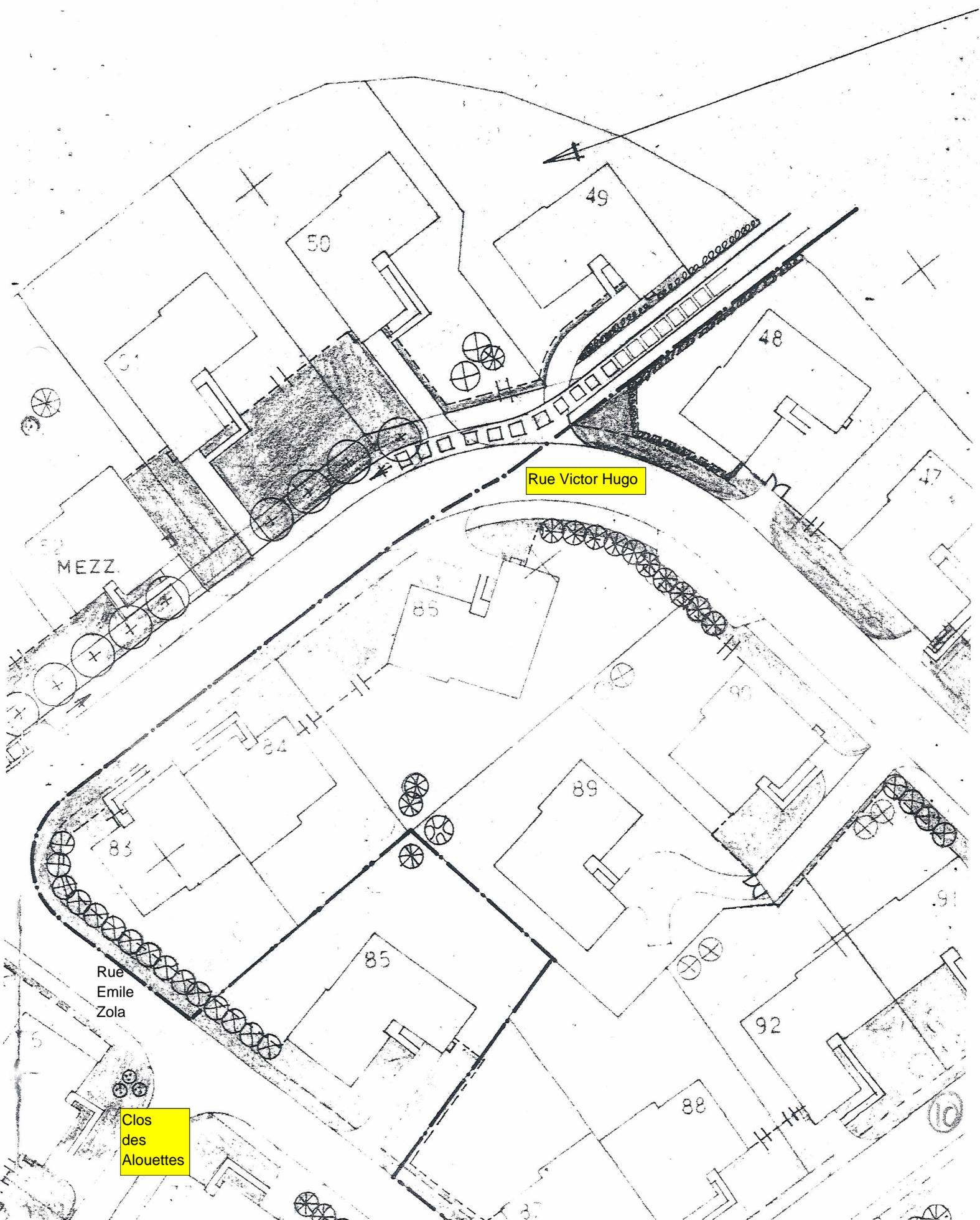
56

57

58

59

8



Rue Victor Hugo

MEZZ

Rue
Emile
Zola

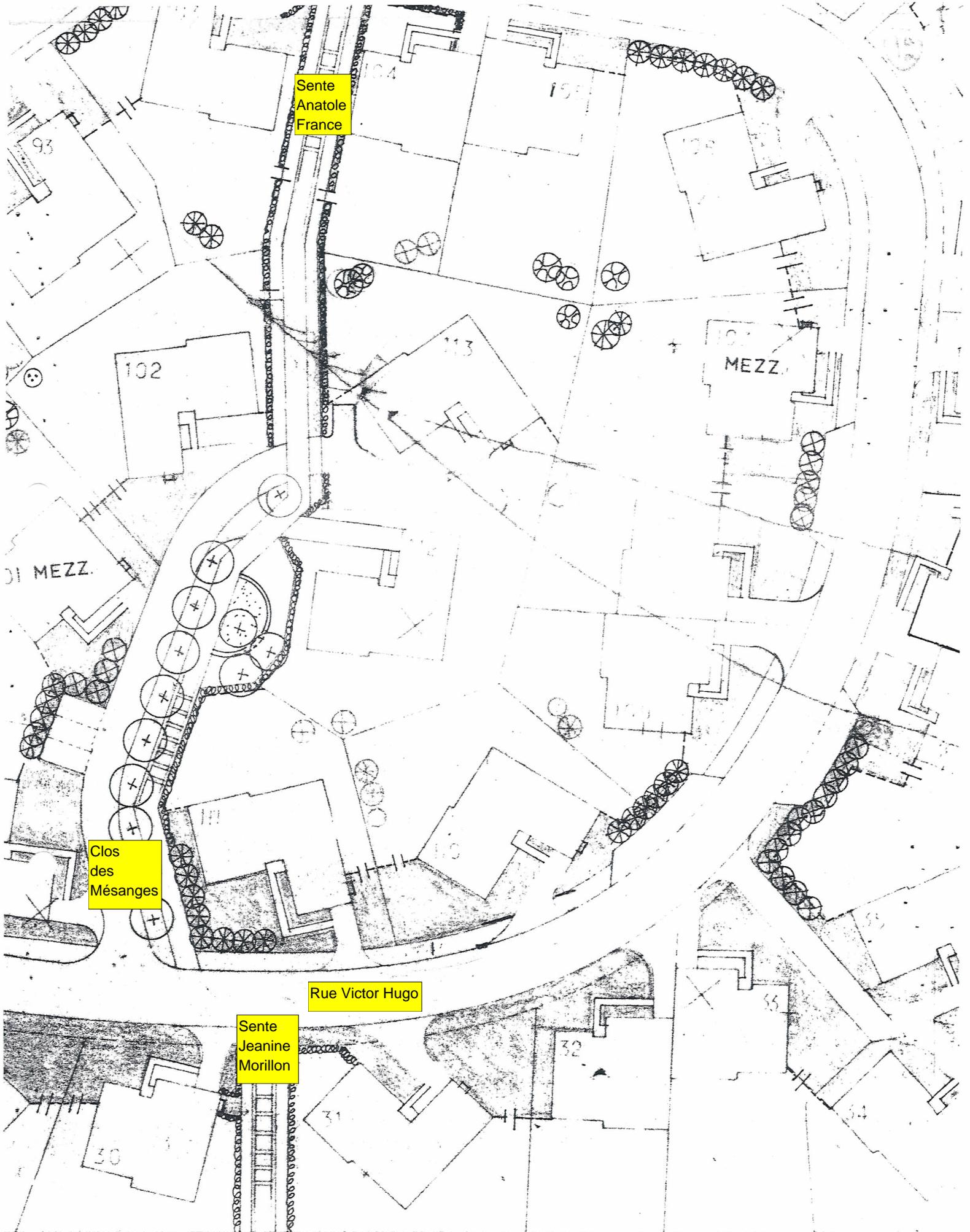
Clos
des
Alouettes

Sente
Anatole
France

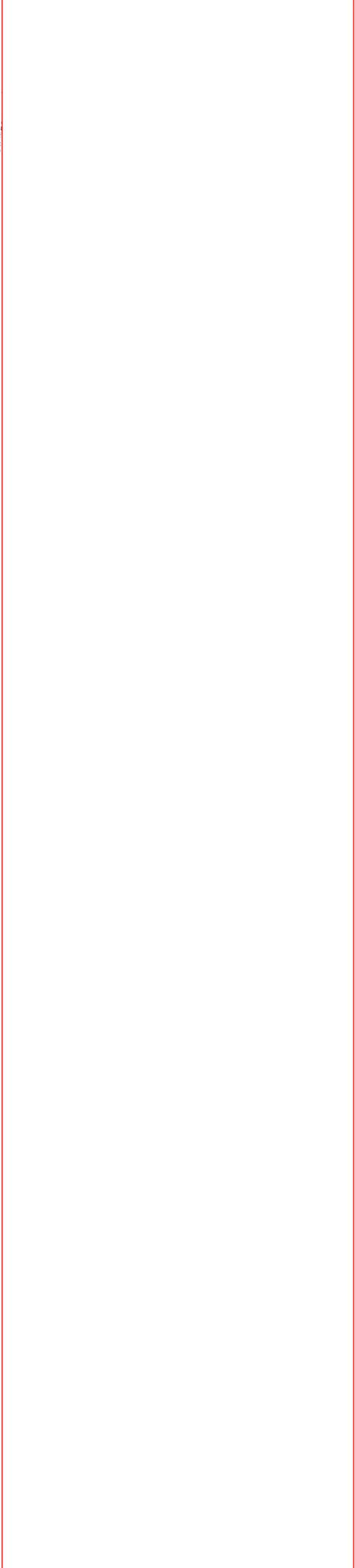
Clos
des
Mésanges

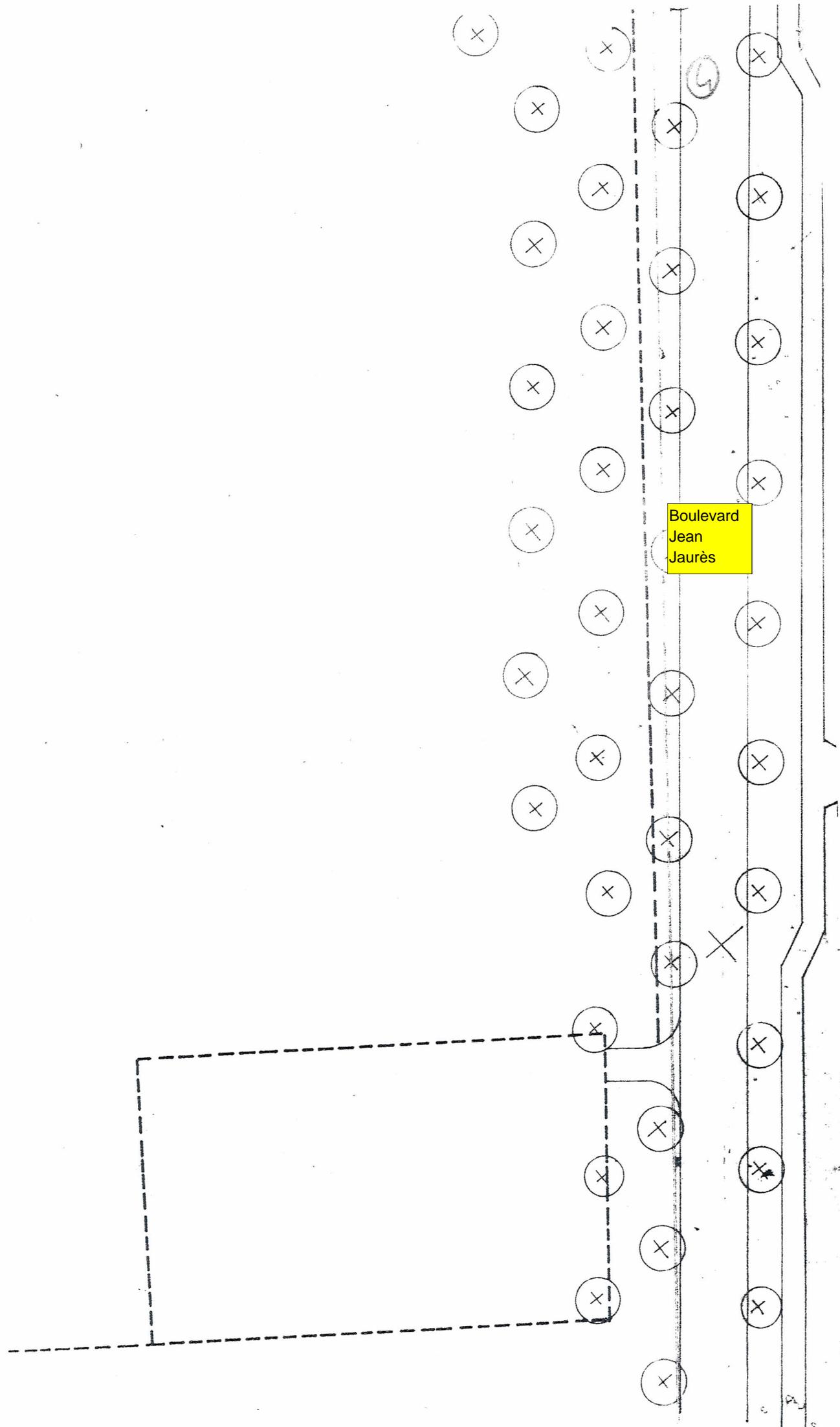
Rue Victor Hugo

Sente
Jeanine
Morillon



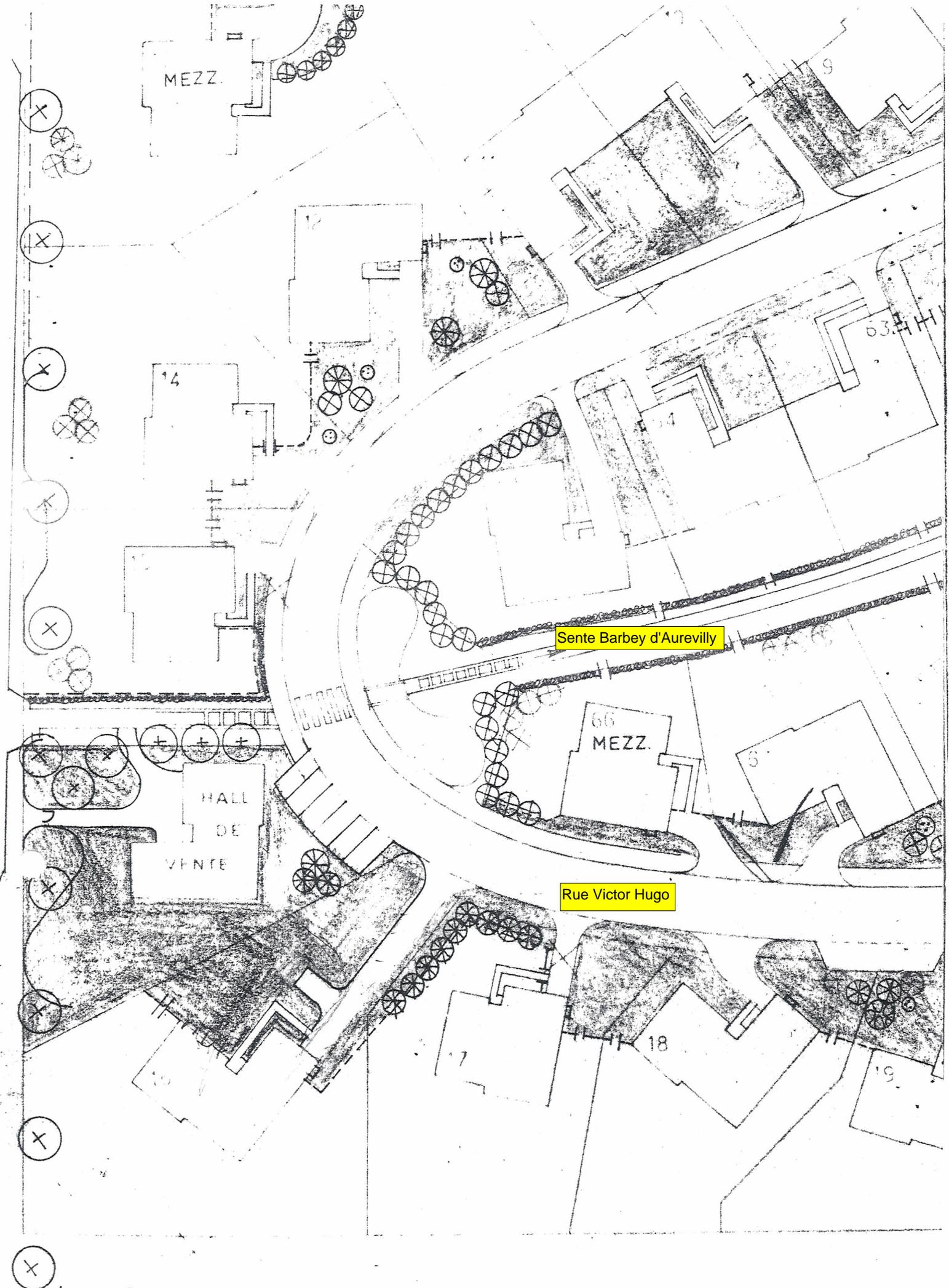
14





Boulevard
Jean
Jaurès

5



MEZZ.

14

HALL
DE
VENTE

66
MEZZ.

Sente Barbey d'Aurevilly

Rue Victor Hugo

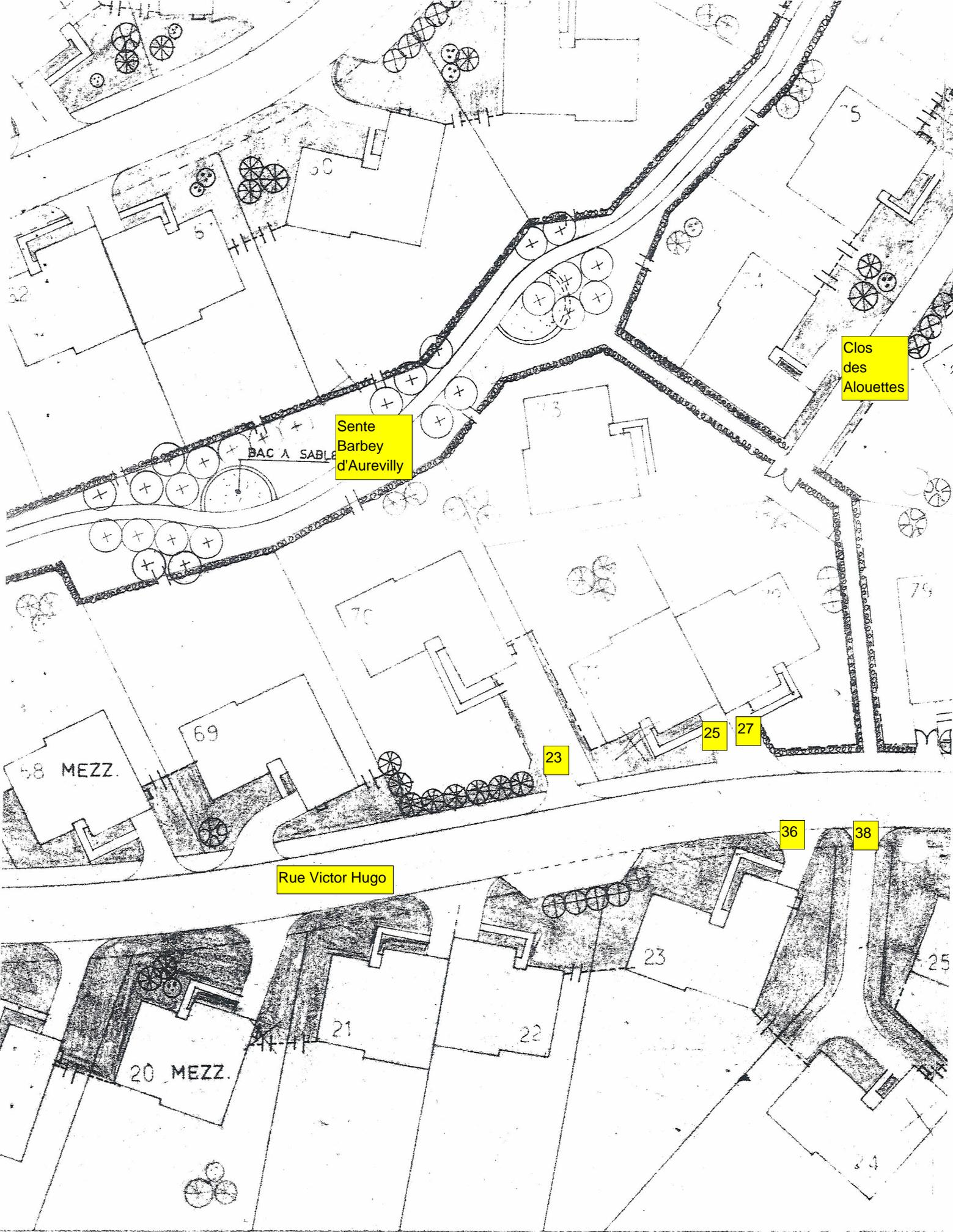
9

53

18

17

19



Sente
Barbey
d'Aurevilly

Clos
des
Alouettes

Rue Victor Hugo

BAC A SABLE

58 MEZZ.

69

70

23

25

27

36

38

20 MEZZ.

21

22

23

25

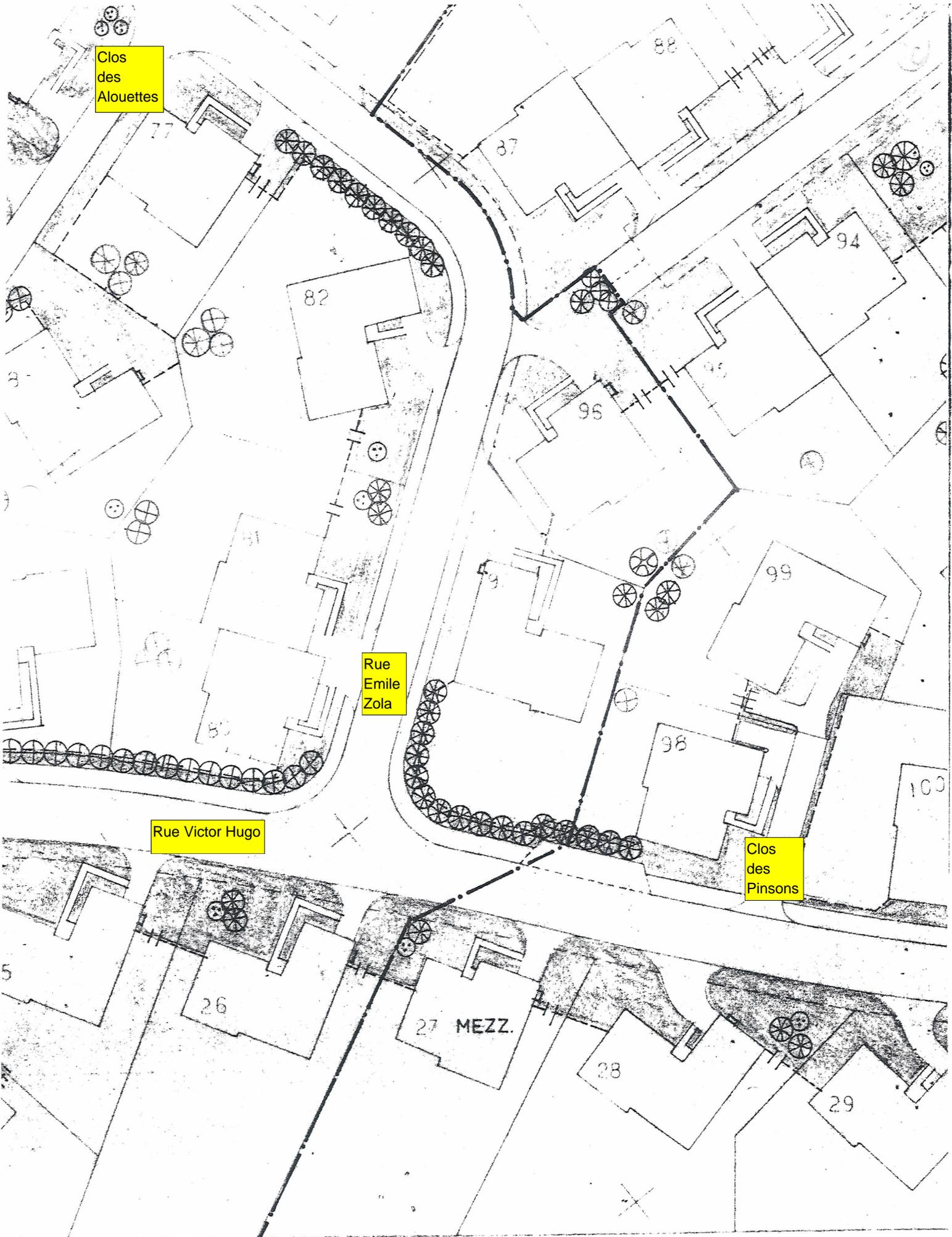
Clos
des
Alouettes

Rue
Emile
Zola

Rue Victor Hugo

Clos
des
Pinsons

1ère TRANCHE
50 pavillons.



LEGENDE PLANTATION

13

⊕ PICEAS EXELCEAS 175/200 ISOLE 200/225

⊗ PIN NOIR D'AUTRICHE 150/175

⊗ ISOLES 200/225

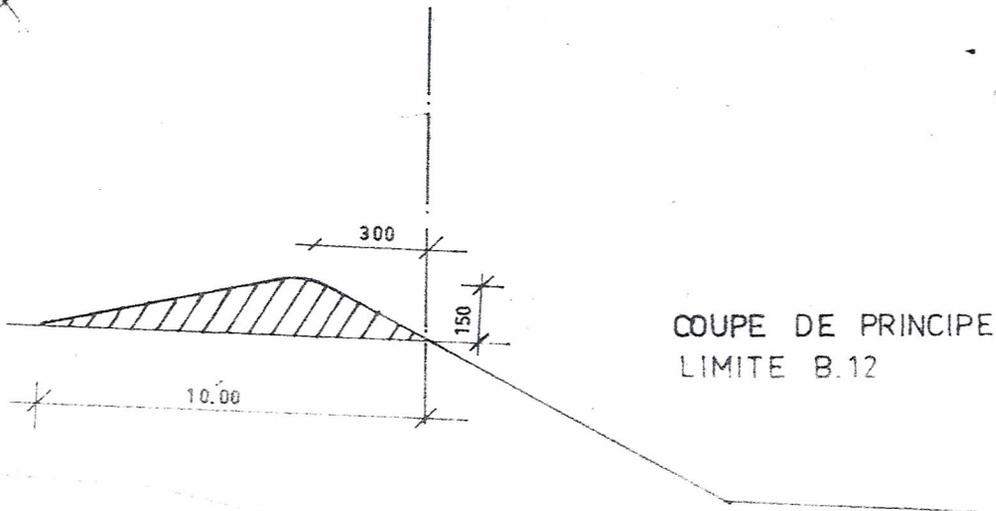
☺☺ CEPEES 3 BOULEAUX 12/14 50% 16/18 50%

⊗ ERABLES PLANES SYCOMORES 22/25 (MOTTE)

⊕ PAULOWNIAS TOMETOSA 22 25

~~celestes~~ THUYAS SEMPERVIRENS PLICATA 80 100 TOUT LES 50 cm

ENROBE DE
ASTIQUE VERT



COUPE DE PRINCIPE
LIMITE B.12

